



2 novembre 2015

(15-5786)

Page: 1/1

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION AU TITRE DU PARAGRAPHE C DU CODE DE PRATIQUE
DE L'OMC CONCERNANT LES OBSTACLES TECHNIQUES
AU COMMERCE**

NOTIFICATION D'ACCEPTATION

Conformément au paragraphe C du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes figurant à l'Annexe 3 de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, "les organismes à activité normative qui auront accepté ou dénoncé le présent Code en adresseront notification au Centre d'information ISO/CEI à Genève". La notification ci après, transmise au Secrétariat par le Centre d'information ISO/CEI, est distribuée aux Membres pour information.

Pays/Territoire douanier/Arrangement régional: <u>MYANMAR</u>	
Nom de l'organisme à activité normative: Département de la recherche et de l'innovation (DRI), Ministère de la science et de la technologie	
Adresse de l'organisme à activité normative: No. 6, Kabar Aye Pagoda Road, Yankin Tsp, Yangon (Myanmar)	
Téléphone: + 95 1 663024/+ 95 1 664817	Fax: + 95 1 668033
Courrier électronique: head-nsb@myanmarstandards.org.mm tbtenquiry@myanmarstandards.org.mm standards.mstrd@gmail.com wwmoejan4@gmail.com	Internet:
Type d'organisme à activité normative: [X] gouvernement central [] institution publique locale [] organisme non-gouvernemental [] aucun	
Champ des activités normative actuelles et prévues: Élaboration, adoption et application de normes dans (20) secteurs soumis à normalisation au Myanmar. Denrées alimentaires, mécanique, environnement, automobile, cosmétiques, caoutchouc, bois, gestion, produits pharmaceutiques, médecine traditionnelle, chaudières, énergie, produits chimiques, élevage, bâtiment et construction, produits agricoles, dispositifs médicaux, produits électriques et électroniques, communications et technologies de l'information, santé et sécurité au travail.	
Date: 21 octobre 2015	